

# CaP Finistère

François Hollande  
20 mars à 18h30  
à Rennes

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste  
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 948  
VENDREDI 16 MARS 2012

Dispensé de timbrage BREST CTC

## Décentralisation

**A Dijon, le 3 mars, devant des milliers d'élus, François Hollande a présenté ce que sera le nouvel acte de la décentralisation, s'il est élu.**

la culture, l'environnement, l'écologie. « C'est ensemble, État et collectivités locales, que nous arriverons à être à la hauteur des attentes qui sont portées sur nous », a rappelé le candidat socialiste.

Marylise Lebranchu, présidente de la FNESR (Fédération nationale des élus socialistes et républicains) a souligné, à cette occasion, l'importance des lois de décentralisation votées dans la foulée de l'élection de François Mitterrand, il y a trente ans.

François Hollande s'est, par ailleurs, engagé pour la création d'un haut conseil des territoires, pour une réforme de la fiscalité locale et pour une clarification des rôles des Départements et des Régions.

François Hollande, de son côté, a présenté ses trois convictions pour une nouvelle étape de la décentralisation. « **Au moment où il faut redresser la France, où il faut chercher des gisements pour l'investissement, pour la formation, pour l'innovation, il faut faire confiance aux territoires** », a-t-il indiqué.

Marylise Lebranchu a insisté sur la profonde différence entre Nicolas Sarkozy et François Hollande. « **Pour notre candidat, la ville ne s'oppose pas à la campagne, le littoral ne s'oppose pas à la montagne, la banlieue ne s'oppose pas à la ville** ».

« J'ai une deuxième conviction, c'est que la décentralisation permettra la réforme de l'État. Elle sera un facteur de clarté, de responsabilité. Elle écartera les superpositions, les enchevêtrements, les confusions. Elle sera même une source d'efficacité de la dépense publique, car il y aura forcément, partout, des économies à faire pour mieux servir les Français sans qu'il soit besoin de rehausser les prélèvements », a-t-il précisé.



Marylise Lebranchu le 3 mars, à Dijon

Et enfin, la mobilisation commune de l'État et des collectivités locales permettra de traduire les priorités du nouveau président devant le pays : le soutien des PME, la formation des jeunes, la petite enfance, le logement mais aussi la rénovation de nos universités, la recherche,

« **Non, à ceux qui découpent la République en morceaux, qui la divisent pour mieux la contrôler, qui voudraient opposer les Français les uns aux autres, en fonction de leur lieu d'habitation. Non, à la discrimination territoriale !** », s'est indignée la présidente de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, devant les milliers d'élus rassemblés à Dijon. 🗳️

**CAP  
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 15/03/2012



### Dossier de la semaine

**Le candidat de l'égalité**



### Vie de la Fédération

**Procurations : y penser dès maintenant**



### Interview

**Informez sur les dangers de l'alcool**



Avec Gilles Lamy

## Réformes

En tirant le bilan du quinquennat de Nicolas Sarkozy, on se rend compte qu'il a entrepris ce que l'UMP appelle des réformes. Il a sévi dans tous les domaines : réforme des retraites, réforme de l'hôpital, réforme des armées, réforme de la carte judiciaire, réforme du code du travail, etc. Mais ces « réformes » se sont toutes traduites par des reculs, en particulier, pour les salariés.

Avec l'élection de François Hollande, la gauche va rendre au mot « réforme » son vrai sens : celui d'un changement positif qui se traduira, préparé par une concertation avec les organisations syndicales et associatives, par de meilleures conditions de vie ou de travail pour les citoyens. Le changement, avec François Hollande, consistera à redonner au mot « réforme » son vrai sens et à le faire rimer avec progrès.

## Le rôle des collectivités



L'État n'est pas le seul acteur à intervenir dans la lutte pour l'égalité femmes/hommes. Les lois existent et doivent être appliquées, mais les collectivités locales ont un rôle important à jouer. C'est ce qu'ont expliqué Françoise Bachelier et Isabelle Guéguen, respectivement chargées de cette question à Brest métropole océane et à la mairie de Quimper.

« Nous disposons de trois leviers pour faire progresser l'égalité », a expliqué Françoise Bachelier. D'abord, la charte européenne de l'égalité femmes/hommes. Bmo fut la première collectivité à l'adopter, dès le début du mandat, la ville de Quimper et le Conseil général l'ont rejoint, ensuite. En tant qu'employeurs, les collectivités ont des responsabilités sur les salaires, la formation et la promotion des agents.

Ensuite, les collectivités, dans leurs politiques publiques, doivent avoir le souci de promouvoir l'égalité. « Nous devons regarder toutes nos actions en chaussant les lunettes de la mixité », a résumé l'élue de Bmo. Par exemple, lorsque la collectivité accorde des subventions aux clubs de sports, elle doit vérifier qui bénéficie de ces aides. Or, souvent, on se rend compte que les activités sont plutôt destinées aux garçons et que les filles sont délaissées.

Ce nouveau regard, avec « les lunettes du genre », doit être porté, de manière transversale, sur l'ensemble des politiques publiques. « Qu'il s'agisse de la réforme territoriale, qui a fait reculer la parité, de la loi TEPA, qui a surtout pénalisé les salariées, ou de celle sur les retraites, les femmes sont souvent des victimes collatérales des lois », a rappelé Isabelle Guéguen.

Enfin, les collectivités locales peuvent aussi jouer un rôle d'entraînement pour leurs partenaires, associatifs ou institutionnels. Elles peuvent aussi s'inspirer des initiatives prises par les autres. Bmo, par exemple, organise trois semaines d'actions, autour du 8 mars, sur cette thématique en mettant en avant les associations qui œuvrent au quotidien pour l'égalité et en faisant se rencontrer tous les acteurs engagés dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

## Le candidat de l'égalité

Quelle est la place des femmes dans le programme de François Hollande ? Pour répondre à cette question, Anne Graziana, secrétaire fédérale à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, a organisé une soirée de présentation du programme du candidat socialiste mais aussi, de débat autour de cette question, le 9 mars à l'espace François Mitterrand, à Pont-de-Buis.



Danielle Bousquet

Le lieu de cette rencontre ne devait rien au hasard, puisque le premier président socialiste de la V<sup>e</sup> République fit beaucoup avancer la cause des femmes. « Il nous paraissait l'endroit idéal pour accueillir cette réunion », ont expliqué Richard Ferrand, candidat aux Législatives dans cette circonscription et sa suppléante, Claire Malléjac.

Mais aujourd'hui, beaucoup reste à faire. « En moyenne, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est de 27 % », a souligné Danielle Bousquet, députée des Côtes-d'Armor, chargée de la lutte contre les violences faites aux femmes dans l'équipe de campagne de François Hollande. « A postes équivalents, l'écart reste de 5 % ».

Cette triste réalité ne s'explique pas par une législation sexiste. Il existe des lois qui doivent garantir l'égalité salariale. Encore faut-il qu'elles soient appliquées. Or, les gouvernements de droite n'ont rien fait pour appliquer la loi. François Hollande accordera une année supplémentaire pour que les entreprises réalisent des plans d'égalité salariale. Au bout de cette période, celles qui seront en infraction seront sanctionnées.

80 % des salariés payés au SMIC sont des femmes et 80 % des salariés en temps partiels imposés sont des femmes.

« Pour faire appliquer la loi, il faudra un ministère de plein exercice, dépendant de Matignon », a estimé la députée des Côtes-d'Armor. Ce ministère sera chargé de vérifier l'impact de chaque loi sur l'égalité femmes/hommes.

La deuxième priorité consistera à corriger l'impact de la réforme des retraites sur les femmes, car, ce sont les salariées qui souffrent le plus de cette mesure.

En matière de contraception aussi, la législation existe. Mais, elle n'est pas appliquée. C'est pour cette raison que François Hollande s'est prononcé en faveur d'un forfait mineur contraception, de manière à ce que toutes les filles aient accès à un moyen de contraception. Mais, cela suppose qu'elles soient informées. Alors que la réforme des hôpitaux s'est traduite par la fermeture de nombreux centres d'IVG, le candidat socialiste s'est engagé à ce que chaque hôpital soit doté d'un centre d'IVG.



Les candidates aux Législatives à Pont-de-Buis

La loi contre les violences faites aux femmes de 2010 prévoit toute une série de mesures pour venir en aide aux femmes victimes de violences conjugales. Cependant, là encore, faute d'information, elle n'est pas encore appliquée comme elle le devrait. « Il faut former les médecins, les avocats, les magistrats », a expliqué Danielle Bousquet.

Cette soirée ne ressemblait pas aux rencontres politiques « classiques ». Entre chaque intervention, la clown Mélusine illustre à sa manière les propos qui venaient d'être tenus sur la précarité dans le travail ou les discriminations.

A la fin de la réunion, les candidat-es socialistes aux Législatives se sont livrés à un exercice de *speed dating* de manière à pouvoir discuter, tout à fait librement, avec leurs électeurs. 🌸

# Procurations : y penser dès maintenant

**Le vote par procuration permet à un électeur absent, de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix. Même si les démarches sont assez rapides, il est toujours plus prudent de s'y prendre à l'avance.**

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote. Le mandataire qui vote en France peut détenir une seule procuration établie en France.

Il peut recevoir deux procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger.

Le mandant indique les raisons de son absence par une simple déclaration sur



Absent le 22 avril : renseignez-vous sur [www.procuracion2012.fr](http://www.procuracion2012.fr)

l'honneur. Il n'a pas à apporter de justificatif supplémentaire. Il peut s'agir de l'un des motifs suivants : médical, personnel ou professionnel, l'empêchant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin.

La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au Tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

Le mandant doit se présenter en personne auprès des autorités compétentes.

Cependant, si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêche le déplacement, il peut demander qu'un personnel de police se déplace à domicile.

Le mandant doit indiquer plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse, date et lieu de naissance).

En principe, la procuration est établie pour une seule élection, mais le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée.

Si vous cherchez un mandataire pour l'élection Présidentielle, vous pouvez laisser un message sur le site [www.ps29.org](http://www.ps29.org)

## Interview

# Informez sur les dangers de l'alcool

Avec Gilles Lamy

**« Il faut informer et sensibiliser, dès le plus jeune âge, sur les dangers de l'alcool », estime Gilles Lamy, nouveau responsable de Vie libre, dans le Finistère.**

**Cap Finistère : Que représente Vie Libre dans le Finistère ?**

**Gilles Lamy :** Vie libre est une association qui fêtera l'an prochain son soixantième anniversaire. Nous sommes d'anciens malades, abstinent volontaires et sympathisants qui viennent en aide aux dépendants de l'alcool, mais aussi à leurs entoures et à leurs familles. Dans le Finistère, nous sommes 550 militants répartis dans 16 sections, surtout dans le nord Finistère.

**Cap Finistère : Comment venez-vous en aide aux malades ?**

**Gilles Lamy :** Nous avons une mission d'écoute vis-à-vis des malades. Il n'existe pas de solution type car chacun a son histoire et on se rend compte que le rapport à l'alcool est très personnel. Nous nous retrouvons pour témoigner et débattre de sujets liés à l'alcool. Nous organisons également des loisirs, pour toutes les familles, de manière à montrer qu'il n'est pas nécessaire de boire pour s'amuser.

Nous intervenons aussi dans la prévention en étant partenaires du Défi brestois (trois jours sans alcool) ou en allant à la rencontre des jeunes lors des grands rassemblements comme les Jeudis du port ou le Festival du bout du monde, par exemple.

**Cap Finistère : Quel message souhaitez vous faire passer aux candidats à la Présidentielle ?**

**Gilles Lamy :** D'abord, il faut informer, dès le plus jeune âge sur les dangers de l'alcool. En primaire, il faut sensibiliser et au collège faire de la prévention. Mais il

faut le faire sur la durée de manière à pouvoir engager une discussion avec les jeunes concernés.

Ensuite, il faut respecter la loi sur l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.

**Cap Finistère : Vous souhaitez une augmentation du prix de l'alcool ?**

**Gilles Lamy :** Non, nous sommes plutôt favorables à une baisse des prix sur les boissons non alcoolisées. Mais, nous souhaitons une loi pour interdire la consommation sur la voie publique de manière à ce que les maires ne soient plus obligés de prendre des arrêtés qui ne sont pas toujours respectés. Et aujourd'hui, il est temps d'actualiser la loi Evin sur la publicité en intégrant la dimension européenne des médias.

Contact : Vie libre, 33 rue du Château - 29200 Brest - 02 98 44 44 53 [www.vielibre.org](http://www.vielibre.org)



## Agenda

**16 mars**

**20 h 30 : Réunion publique avec Bruno Le Roux, à la médiathèque Port musée à Douarnenez.**

**20 mars**

**18 h 30 : François Hollande, à Rennes.**

**21 mars**

**20 h 30 : Réunion publique de Benoît Hamon au centre socioculturel, à Saint-Renan.**

**26 mars**

**Axel Kahn en réunion publique à Saint-Pol-de-Léon.**

**28 mars**

**18 h 30 : Patrick Bloche en réunion publique à Briec (Arthemuse), sur le thème de la culture.**

## Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428

N° 948 - Vendredi 16 mars 2012

[www.ps29.org](http://www.ps29.org) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON

Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère

Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

**Abonnement**

**Réabonnement**

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir

de 25 euros

Chèque à l'ordre de :  
Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste

## En bref

### Trente ans de décentralisation



Le Conseil général a organisé le 12 mars à Brest, une réunion citoyenne à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire des lois de décentralisation.

Il apparaît, aujourd'hui, qu'une nouvelle étape de la décentralisation s'avère indispensable, tant pour la démocratie locale que pour le développement économique.

### Labellisation de France Énergies Marines

Dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir, l'État vient d'annoncer la labellisation du projet *France Énergies Marines (FEM)*, plate-forme technologique dédiée au développement des énergies marines, basée à Brest. Jean-Yves Le Drian, Pierre Maille et François Cuillandre se sont aussitôt félicités de cette sélection officielle, qui confirme la valeur des savoir-faire locaux, la solidarité des acteurs publics et privés bretons, ainsi que de l'engagement des collectivités.

Le projet *FEM* a pour mission de stimuler la compétitivité française en terme d'énergies marines, en contribuant à la diversification des sources d'énergie, la réduction d'émission de CO<sub>2</sub>, et à l'émergence de technologies valorisant ces énergies. Il va bénéficier d'une dotation de 34,3 millions d'euros.

« *La labellisation de France Énergies Marines est une excellente nouvelle pour la Bretagne et pour la création d'une économie sans carbone* », s'est réjoui Jean-Yves Le Drian. « *Les énergies marines décarbonées sont une réponse qui va nous permettre de bâtir une nouvelle économie, à la fois verte et bleue. C'est une véritable chance pour la Bretagne de s'inscrire dans ce contexte favorable. Avec France Énergies Marines, notre territoire va devenir une référence mondiale d'excellence dans le domaine des énergies marines décarbonées* ».

Localisée à Brest, la plate-forme technologique nationale a été lancée en décembre 2009. Elle est appelée à devenir un Institut d'excellence mondiale dans le domaine des énergies décarbonées. L'Institut se

positionne en effet dans la concurrence internationale pour soutenir le développement d'un secteur industriel de premier plan au niveau planétaire, d'ici dix ans, couvrant l'éventail complet des énergies marines en métropole, en outremer et à l'export et pouvant représenter plus de 15 000 emplois à l'horizon 2020, compte-tenu du potentiel géographique, académique et technologique que représentent les zones côtières françaises.

### A Quimperlé , la majorité divisée !

En 2008 Alain Pennec, candidat aux Municipales, a su convaincre les Quimperlois en surfant sur la vague de l'apolitisme, affirmant haut et fort que son équipe serait riche de sa diversité.

« *Pourtant, les premiers arbitrages forts seront synonymes de rupture, avec la démission de l'adjoint aux finances, opposé, à juste titre, au coûteux transfert de l'office du tourisme* », déplorent les élus de la liste Quimperlé demain.

Depuis, querelles partisanes et luttes intestines de pouvoir s'étaient au grand jour. Un conseiller préféré partir et, aujourd'hui, un adjoint est « *démissionné* ».

Force est de constater que cette équipe est riche de ses divisions faites de rivalités politiques et d'incompréhension générationnelle ou personnelle. Que de débats mesquins quand il s'agit de remercier un adjoint qui n'a eu d'autre tort que de consacrer quelques mois à son avenir professionnel.

« *Que de temps et d'énergie perdus ! Qui peut croire qu'une telle situation n'est pas préjudiciable à la qualité de l'action publique* », s'interrogent les élus de gauche.

Toute cette agitation ne peut que conduire à la paralysie de l'action, comme le prouve un budget qui manque cruciallement d'ambition pour notre cité, exception faite de son patrimoine religieux !

Pourtant, les finances offrent aujourd'hui de belles marges de manœuvre, contredisant ainsi les pronostics mensongers de début de mandat qui évoquaient la « *mise sous tutelle* » de Quimperlé ! Affaire à suivre...

### Disparition

Nous avons appris avec tristesse la disparition d'Yvette Carrelet. Adhérente de longue date à la section de Plougastel-Daoulas, Yvette Carrelet fut conseillère communautaire de Brest de 1977 à 1983.

Nous adressons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

## Annonces légales & judiciaires

Suivant acte sous seing privé en date du 24 février 2012, enregistré à SIE QUIMPER OUEST, le 6 mars 2012 bordereau 2012/493 case n° 4, il a été constitué la société Civile Immobilière suivante :

**Dénomination :**

**SCI ELOUAN.**

**Siège :** Poulhon - 29140 MELGVEN.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Objet :** Acquisition, administration et gestion de tous immeubles.

**Capital social :** 100 euros.

**Apports en numéraire :** 100 euros.

**Gérant :** Monsieur Ludovic LIVA.

Immatriculation au RCS de QUIMPER.

Pour avis et mention,  
Le Gérant.

### LCE - CABINET DRONIOU SELAS D'AVOCATS

20, quai Commandant Malbert BP : 51053  
29210 BREST CEDEX 2

Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46

### ARTLIGNE

SARL au capital de 38 112,25 euros

Siège de la liquidation : 209, rue Jean Jaurès

29200 BREST

320 077 092 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2012, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour unique insertion.

### SELARL JEAN-MARC BERROU Avocat

3, rue Kéravel - 29200 BREST  
Tél. 02 98 44 04 16

### EDDY-BREST

Société Anonyme

au capital de 39 303 euros

Siège social : 60, rue de Siam

29200 BREST

635 620 107 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2011, l'Assemblée Générale a pris acte de la radiation de Monsieur Jean-Benoît SIMON de la liste des Commissaires aux Comptes et de la démission de la société **BLS AUDIT ET CONSEILS - BROSSAULT - LE THENO - SIMON ET ASSOCIÉS** et a décidé de nommer en remplacement :

- La société **IROISE CONSEILS AUDIT** sis à BREST (29200) 190, rue Ernest Hemingway, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

- Monsieur **Paul SOUBIGOU** exerçant à BREST (29200) 190, rue Ernest Hemingway, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs.

Pour avis.

**Ce numéro a été imprimé à  
4 800 exemplaires**